

# Démarche pour la scolarisation d'un élève en situation de handicap

Lorsqu'une demande de scolarisation est formulée par la famille ou le représentant légal, l'inscription s'effectue dans l'établissement scolaire de référence.

*Si la scolarisation nécessite que la MDA soit saisie*

Désaccord de la famille  
ou refus passif ou actif  
de s'adresser à la MDA

L'école ou  
l'établissement Saisine  
de la MDA  
signale à l'IA, via l'IEN

La DSDEN interpelle  
la MDA

Médiation avec la famille

Accord de la famille

Saisine de la MDA  
(exclusivement par la famille)

Notification de la MDA

Enseignant référent

**ESS**  
(Equipe de Suivi de Scolarisation)  
Evaluation des besoins et des  
compétences en situation scolaire

**EPE**  
(Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation)  
Evaluation des besoins de l'élève  
Mise en place du PPS  
(Projet personnalisé de Scolarisation)